

CONSEIL de LIGUE

LUNDI 28 MAI 2018 À 19H00

13, RUE DU BOIS JOLI À COURNON D'AUVERGNE

Président : BARBET Bernard.

Présents : ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, HARIZA Abtisssem, JUILLARD Stéphane, JURY Lilian, LONGERE Pierre, MARCE Christian, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MILVAQUE Jean-Claude, PARENT Pascal, POITEVIN Guy, PINEL Michel, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, RAYMOND Didier, SALZA Jean-Marc, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge.

Assistent : COQUET Méline, DEFAY Richard, GENE BRIER Vincent, PEGON Sylvie, ROCHES David, SEUX Roland.

Excusés : ANSELME Didier, AURIAC Claude, JANNET Jean-François, LUC Eric, MORNAND André, MUFFAT-JOLY Michel, SAEZ Gérard, THINLOT Daniel, VALLET Jean-François.

ORDRE du JOUR

1. Approbations (B. Barbet) :
 - a. Conseil de Ligue du 12 mars 2018.
 - b. Bureau Plénier du 9 avril 2018.
 - c. Bureau Plénier du 3 mai 2018 (Conciliation CNOSF Vaulx en Velin).
 - d. Bureau Plénier du 16 avril 2018 (Conciliation CNOSF Coquet-Montrottier).
2. Informations du Président (B. Barbet).
3. Calendrier sportif 2018-2019 (Y. Begon).
4. Assemblée Fédérale du 2 juin 2018 (B. Barbet) :
 - a. Modification des textes fédéraux.
 - b. Budget prévisionnel 2018-2019.
5. Assemblée Générale LAuRAFoot (S. Zucchello) :
 - a. Présentation des textes terminés.
 - b. Les autres textes et le BP 2018-2019 seront présentés lors du Conseil de Ligue du 12 juin.
6. Présentation organisation ETR (B. Barbet, R. Seux).
7. Dossiers juridiques (B. Barbet – M. Coquet) :
 - a. Dossier de conciliation CNOSF Futsal Saône Mont d'Or.
 - b. Situation de l'Entente Nord Lozère.
 - c. Limites territoriales.
 - d. Autre.
8. Situation FAFA 2017-2018 (S. Zucchello).
9. Contrat d'objectifs territorial 2018-2021 (R. Defay – B. Barbet).
10. Point Etape Tola Vologe (B. Barbet, R. Defay, J-M. Salza, L. Jury).

11. Arbitrage – tests physiques dans les districts, examens Ligue, nominations, etc. (JM. Salza).
 12. Programmation de la 1^{ère} réunion du groupe de travail pour la promotion de la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 (N. Constancias).
 13. Représentation de la LAuRAFoot aux AG des Districts (B. Barbet).
 14. Validation des propositions de Labels (P. Belissant).
 15. Questions diverses.
-

Bernard BARBET présente les excuses de Didier ANSELME, Claude AURIAC, Jean-François JANNET, Eric LUC, André MORNAND, Michel MUFFAT JOLY, Gérard SAEZ, Daniel THINLOT et Jean-François VALLET. Le Président regrette que sur 10 absents, 9 soient Rhône-Alpins.

Bernard BARBET formule des souhaits de bons rétablissements pour ceux qui sont au prise avec la maladie.

Carnet Noir :

- Robert NURY, ancien membre de la CRTIS de l'ex-LRAF. Le président renouvelle ses condoléances attristées à sa famille et à ses proches.

Le Président se félicite des résultats sportifs avec :

- Futsal Saône Mont d'Or qui a joué la Finale de la Coupe Nationale Futsal où il s'est brillamment comporté malgré la défaite par 6 à 4 après prolongation. Performance particulièrement significative pour un club qui évolue en Futsal R1.
- La sélection LAuRAFoot seniors qui s'est qualifiée pour la Finale Nationale de la Coupe des Régions UEFA en éliminant en ½ finale son tombeur de la saison passée et par ailleurs détenteur du Trophée, la Ligue de Paris Ile de France sur le score de 3 à 0. Félicitations aux joueurs et à l'encadrement technique et administratif pour cette belle performance. Remerciements aux clubs de N3 et R1 pour la libération de leurs joueurs et au SA Thiers et à la Mairie de Thiers pour la mise à disposition de leurs installations qui ont très largement contribué à la réussite de la ½ finale. La finale se jouera, le 10 juin 2018 à SAINT-LÔ (Normandie).
- l'OL, pour sa place sur le podium de la L1 et sa qualification pour la Champions League.
- le GF38, pour sa montée en L2. Il regrette toutefois la descente du FBBP01 en N1.
- le FC Villefranche pour son accession en N1.
- l'ASSE (2) pour son accession en N2.
- l'OL Féminines, pour son titre de champion de France et sa victoire en Champions League pour la 5^{ème} fois.
- Il se félicite également des nombreuses promotions en arbitrage qui témoignent, si besoin était, de l'excellence du travail de formation réalisé par la CRA (voir point 11).

1. Approbations (Bernard BARBET) :

a. Conseil de Ligue du 12 mars 2018 :

Avis du Conseil de Ligue : Adopté à l'unanimité.

b. Bureau Plénier du 9 avril 2018

Avis du Conseil de Ligue : Adopté à l'unanimité.

c. Bureau Plénier du 3 mai 2018 (Conciliation CNOSF Vaulx en Velin)

Avis du Conseil de Ligue : Adopté à l'unanimité.

d. Bureau Plénier du 16 avril 2018 (Conciliation CNOSF Coquet-Montrottier)

Avis du Conseil de Ligue : Adopté à l'unanimité.

2. Informations du Président (Bernard BARBET) :

a. Les Effectifs 2017-2018 :

EFFECTIFS au 27/05/2018

LAuRAFoot

	2016-2017 Fin de saison	2016-2017 Date à Date	2017-2018 Date à Date	Ecart Date à Date	Ecart Date à Date	
Nouvelles	72 732	72 732	66 381	-6 351	91,27%	-8,73%
Renouvellement	160 644	160 644	167 492	6 848	104,26%	4,26%
Chang. Club	24 749	24 749	25 023	274	101,11%	1,11%
	258 125	258 125	258 896	771	100,30%	0,30%
			771	100,30%		

Districts

Districts	2016-2017 Fin saison	2016-2017 Date à Date	2017-2018 Date à Date	Ecart Date à Date	Pourcentage Date à Date	
Ain		19 589	19 734	145	100,74%	0,74%
Allier		13 997	14 066	69	100,49%	0,49%
Cantal		6 696	6 723	27	100,40%	0,40%
Isère		32 367	32 272	- 95	99,71%	-0,29%
Drôme Ardèche		28 985	29 242	257	100,89%	0,89%

LAuRAFoot

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

Loire		32 368	31 671	- 697	97,85%	-2,15%
Haute Loire		10 627	10 540	- 87	99,18%	-0,82%
Puy de Dome		20 576	20 631	55	100,27%	0,27%
Lyon et Rhône		53 293	54 253	960	101,80%	1,80%
Savoie		11 159	11 268	109	100,98%	0,98%
Hte Savoie P Gex		27 745	27 779	34	100,12%	0,12%

Ligues

PIFF	267 956	- 9 060	-0,09%
LAuRA	258 896	-	0,30%
Hts France	233 120	- 25 776	-0,08%
Grand Est	215 213	- 43 683	-0,20%
Nlle Aquit	188 679	- 70 217	-0,29%
Occitanie	170 020	- 88 876	-0,90%
Pays de Loire	167 756	- 91 140	0,52%
Bretagne	151 015	- 107 881	-0,31%
Normandie	111 848	- 147 048	-2,00%
Méditerranée	114 371	- 144 525	0,83%
BFC	97 245	- 161 651	-0,56%
CVL	87 132	- 171 764	-1,21%
Corse	9 944	- 248 952	2,07%
	2 073 195		

EFFECTIFS au 27/05/2017

Par catégorie

LAuRAFoot							
	2016-2017	S/T	2017-2018		Ecart	%	Ecart %
Fédérale/Sen	74		124		50	167,57%	67,57%
Libre / Senior	64657		64230		-427	99,34%	-0,66%
Total Seniors		64731		64354	-377	99,42%	-0,58%
Libre / U19 - U18	10108		10367		259	102,56%	2,56%
Libre / U17 - U16	13866		14046		180	101,30%	1,30%
Libre / U15 - U14	17951		18357		406	102,26%	2,26%
Libre / U13 - U12	21113		22009		896	104,24%	4,24%

LAuRAFoot

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

Total Jeunes		63038		64779	1741	102,76%	2,76%
Foot animation	62803	62803	61058	61058	-1745	97,22%	-2,78%
Libre / Senior F	6216		6310		94	101,51%	1,51%
U18-U17-U16 F	2261		2588		327	114,46%	14,46%
U15 F - U14 F	2073		2185		112	105,40%	5,40%
U13 F - U12 F	1753		1928		175	109,98%	9,98%
Foot animation F	3826		3920		94	102,46%	2,46%
Total Fém		16129		16931	802	104,97%	4,97%
Foot Ent / Senior	1414	1421	1316	1324	-97	93,17%	-6,83%
FE U19-U18-U17	7		8		1	114,29%	14,29%
Futsal / Senior	2316		2279		-37	98,40%	-1,60%
Futsal / U19-U18	169		195		26	115,38%	15,38%
Futsal / U17-U16	106		142		36	133,96%	33,96%
Futsal / Divers	463		518		55	111,88%	11,88%
Total Futsal		3054		3134	80	102,62%	2,62%
Foot Loisir	7879	7879	7717	7717	-162	97,94%	-2,06%
Dirigeant	25700		26448		748	102,91%	2,91%
Dirigeante	4169		4255		86	102,06%	2,06%
Total Dirigeants		29869		30703	834	102,79%	2,79%
Arbitres	3078	3078	2974	2974	-104	96,62%	-3,38%
Tech / Régionale	692		781		89	112,86%	12,86%
Tech / Nationale	171		180		9	105,26%	5,26%
Educ Fédéral	2749		2527		-222	91,92%	-8,08%
Animateur	204		212		8	103,92%	3,92%
Total Educateurs		3816		3700	-116	96,96%	-3,04%
Ss Contrat / Pro	234		259		25	110,68%	10,68%
Total Contrats		234		259	25	110,68%	10,68%
Ayant Droit	2073	2073	1963	1963	-110	94,69%	-5,31%
	258 125	258 125	258 896	258 896	771	100,30%	0,30%

Les chiffres ci-avant sont définitifs pour la saison 2017-2018.

Commentaires :

- Ce qu'il convient de constater avec satisfaction :
 - La LAuRAFoot est une des 4 Ligues hexagonales à avoir une augmentation d'effectifs de date à date au 27/05/2018.

Global :

- Retard toujours aussi sensible par rapport à 2016-2017 des nouvelles licences (- 8,73 %) et qui trouve une conséquence inédite avec la baisse du Football d'Animation (- 2,78 %).
- Encore une augmentation des changements de clubs (+ 1.11 %).
- Maintien des renouvellements (+ 4.26 %) qui témoigne d'une meilleure fidélisation et de la qualité du travail réalisé dans les clubs et les districts.

Par catégorie :

- Augmentation en :
 - Féminines : + 4,97 % ce qui, tout en restant très satisfaisant, est très inférieur aux saisons précédentes.
 - Futsal : + 2,62%
 - Jeunes à 11 : + 2,76 %.
 - Dirigeants : + 2,79%.
- Baisse en :
 - Seniors vétérans : - 1,60 %.
 - Futsal seniors : - 1,10% (certainement à rapprocher des conditions et de la discipline).
 - Foot Animation : - 2,78 %.
 - Foot Loisirs : - 2.06%.
 - Arbitres : - 3,38 %.
 - Educateurs : - 3,04 % malgré une augmentation en Technique Régionale, en animateurs et en Technique Nationale.
 - Foot Entreprise : - 6,83 %.

b. Recrutement de l'encadrement du Pôle Espoirs garçons :

Le Jury, composé de Bernard BARBET – Jean-Claude GIUNTINI – Roland SEUX – Richard DEFAY, a décidé de retenir la candidature de Johan RADET, actuellement en poste de CTD PPF en Ligue de Bourgogne Franche Comté pour occuper le poste de Directeur du Pôle Espoirs Garçons.

Ensuite, le jury composé de Bernard BARBET, Roland SEUX et Johan RADET a décidé de retenir la candidature de Fabien DEBEC, actuellement en poste sur le PEG de Ploufragan (Ligue de Bretagne) pour occuper un poste d'adjoint au directeur du PEG.

c. Inauguration Tola Vologe.

Rappel : elle se fera le samedi 9 juin à 10h30 sous la présidence de Noël LE GRAET, Président de la FFF.

d. Analyse de la Tournée des Popotes (Bernard BARBET)

Elle sera faite définitivement lors du CL du 12 juin 2018.

e. AG CROS Auvergne-Rhône-Alpes le 17 mars à Villefontaine.

Christian LEVARLET, auparavant Président du CROS Rhône-Alpes, est devenu le Président du CROS Auvergne-Rhône-Alpes.

Malheureusement notre représentant, Dominique DRESCOT, membre depuis plusieurs mandats du CROS Rhône-Alpes n'a pas été élu. Ainsi le Football, qui est de très loin la discipline possédant le plus d'effectifs, ne pourra ni donner son avis, ni apporter son écot au développement du sport régional. Littéralement incompréhensible !

f. Finales régionales du Festival Foot U13 Pitch à Andrézieux Bouthéon le 5 mai.

Belle organisation rendue possible par le remarquable site de l'Envol Stadium mis à disposition par l'ASF Andrézieux et la mairie d'Andrézieux.

Qualifiés pour la Finale Nationale à Cap Breton :

- Garçons : Olympique de Valence.
- Filles : Olympique Lyonnais et Chassieu-Décines FC.

g. Inauguration du District de la Haute-Loire le 5 mai au Puy.

Le District de la Haute-Loire, précédemment logé par le Conseil départemental, a dû déménager et acquérir un nouveau siège en plein centre du Puy. Les locaux qui étaient ceux d'un laboratoire ont été très bien rénovés et le district du Président FOURNEL a maintenant un remarquable outil de travail.

L'inauguration a été honorée par la participation de Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région, et celle de Vincent NOLORGUES, Vice-Président délégué de la LFA.

Le Président donne la parole à Raymond FOURNEL qui souligne également la présence du Préfet et remercie toutes les personnes qui ont pris part à cette manifestation.

h. Championnats de France du Football adapté à 7 à Bourg en Bresse les 10, 11 et 12 mai.

Le District de l'Ain, la LAuRAFoot, et les clubs du FO Bourg et du FBBP01 ont été des partenaires de cette belle compétition.

i. Réception de la MDS le 16 mai à Lyon.

j. Collège des Présidents le 28 avril à Lyon.

Voir en point 6 ci-après les principales décisions qui concernaient l'ETR.

3. Calendrier sportif 2018-2019 (Yves BEGON) :

Date impérative du dimanche 28 octobre pour le 6^{ème} tour de la Coupe de France.

Quelques modifications sont suggérées et enregistrées notamment la date de la finale des Coupes LAuRAFoot, le samedi 8 juin 2019.

Une discussion s'engage sur quelques dates à retenir concernant le calendrier régional.

4. Assemblée Fédérale du 2 juin 2018 (Bernard BARBET) :

- **Modification des textes fédéraux :**

STATUTS DE LA FFF

- Répartition des compétences Assemblée Fédérale / Comex :

Avis CL : Favorable excepté concernant les points suivants :

Annexe 1 (guide de procédure pour la délivrance des licences), annexe 5 (dispositions financières), annexe 10 (les labels), le règlement des Pôles « Espoirs » et des sections sportives scolaires « Elite ».

En accord avec les membres du Conseil de Ligue, Bernard Barbet proposera que ces points restent de la compétence de l'Assemblée Fédérale.

- Annexe à la Convention FFF-LFP : DNCG :

Avis CL : Favorable à l'unanimité

REGLEMENTS GENERAUX DE LA FFF

- Fusion :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Non activité, reprise d'activité, démission :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Obligation de licence :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Sanction pénale – Interdiction de stade :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Certificat international de transfert :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Paris sportifs :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Dénomination des compétitions :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Modalités de purge (vœu de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine :

Avis CL : Défavorable à l'unanimité.

REGLEMENT DISCIPLINAIRE

- Assujettis au pouvoir disciplinaire :

Avis CL : Défavorable à l'unanimité.

- Agissements répréhensibles :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Compétences des Commissions :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Sanctions disciplinaires :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Sursis :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

- Mise à Jour :

Avis CL : Défavorable à la majorité (28 contre – 3 pour).

STATUT DE L'ARBITRAGE

- Couverture de l'arbitre (vœu de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine) :

Avis CL : Défavorable à l'unanimité.

STATUT DU JOUEUR FEDERAL ET DE LA JOUEUSE FEDERALE

- Statut du joueur fédéral et de la joueuse fédérale :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

LABELS

- Mise à jour :

Avis CL : Défavorable à l'unanimité.

- Label Ecole Féminine de Football :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Label Jeunes Futsal :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Licence Club D1 Féminine :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Licence Club D1 Futsal :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

REGLEMENT DES COMPETITIONS NATIONALES

- Règlement de la Coupe de France :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Règlement des Championnats N1 et N2 :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Règlement du Championnat N3 :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Coupe Nationale Football Entreprise :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Coupe de France Féminine :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Championnats de France Féminins :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Championnats de France Futsal :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Coupe Gambardella CA :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Championnats Nationaux Jeunes :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Challenge National Féminin U19 :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Phase d'Accession interrégionale Futsal :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- Beach Soccer :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

- **Budget prévisionnel 2018-2019**

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

5. Assemblée Générale LAuRAFoot (Serge ZUCHELLO) :

Présentation des textes terminés qui seront présentés à l'Assemblée Générale de Ligue du samedi 30 juin 2018.

- Système de modification des horaires (Facility) :

Avis CL : Favorable à l'unanimité après des modifications de forme.

- Terrains impraticables :

Avis CL : Favorable à l'unanimité après modification de l'article sur la présentation de l'arrêté municipal.

- Championnats régionaux féminins :

Les compétitions féminines devenant communes à compter de la saison prochaine, un nouveau règlement est présenté.

Avis CL : Favorable à l'unanimité après modification de l'obligation de diplôme : CFF3 en R1 F au lieu du BMF.

- Championnat Interdistricts Féminin Seniors pour accession en R2F :

Avis CL : Favorable à l'unanimité.

6. Présentation organisation ETR (Bernard BARBET, Roland SEUX) :

Rattachement :

Les CTD PPF des districts auvergnats sont salariés de la LAuRAFoot.

Les CTD PPF des districts rhônalpins sont salariés des districts rhônalpins qui perçoivent chacun et annuellement de la LAuRAFoot une subvention forfaitaire de 50.000 euros.

Le nombre de CTR, CTD PPF et CTD DAP, qui est actuellement de 31, passera à 34, tous aidés par la FFF sachant que Sébastien DULAC est actuellement salarié sans aide.

Organisation géographique calquée sur les académies :

- Clermont : 50.000 licenciés.
- Grenoble : 100.000 licenciés.
- Lyon : 100.000 licenciés.

Avis CL : Favorable.

7. Les dossiers juridiques (Bernard BARBET, Méline COQUET, Richard DEFAY) :

- **Dossier de conciliation CNOSF Futsal Saône Mont d'Or :**

Un joueur de Futsal Saône Mont d'Or a été sanctionné 5 matches fermes par la CRD pour expulsion et messages blessants vis-à-vis des arbitres sur les réseaux sociaux.

Proposition de conciliation du CNOSF : ramener à 3 matchs fermes la sanction du joueur.

Proposition : refuser cette conciliation.

➔ **Position du CL : Refus à l'unanimité.**

- **Situation de l'Entente Nord Lozère :**

Pris connaissance du courrier de l'Entente Nord Lozère par lequel ledit club informe la LAuRAFoot qu'il a décidé d'être exclusivement rattaché sportivement et administrativement à la LAuRAFoot, précisant qu'il souhaiterait que son équipe Seniors 2 soit intégrée au championnat de D2 du District du Cantal.

Ledit club conclut son courrier en rappelant qu'actuellement, ses licences sont rattachées à la Ligue d'Occitanie et que ses terrains ont été homologués par cette dernière, et qu'il revient à la LAuRAFoot de traiter cette problématique administrative.

Le Conseil de Ligue prend note de la décision de l'Entente Nord Lozère.

Etant donné la date tardive de la réponse, le Conseil de Ligue ne peut imposer au club de prendre ses licences à la LAuRAFoot la saison prochaine. Cependant, cela devra être régularisé à compter de la saison 2019/2020.

Concernant le niveau de l'équipe Seniors 2, Roger PRAT, Président du District du Cantal, informe les membres du Conseil de Ligue que ladite équipe ne pourra pas être intégrée dans le championnat D2 mais uniquement dans le championnat D3.

- **Limites territoriales :**

Lecture du Courrier de Marc DEBARBAT et de la réponse du District de l'Isère.

Le Président de la LFA, M. Marc DEBARBAT, a adressé un courrier au Président du District de l'Isère le 18 avril 2018, dans lequel il fait état du résultat de la consultation des clubs se situant dans le département de l'Isère mais étant rattachés aux District 69 ou 26-07 et propose une solution à cette situation.

Extrait dudit courrier :

« Cette consultation fait ressortir que les clubs concernés souhaitent à l'unanimité conserver leur engagement dans les compétitions dans lesquelles ils sont aujourd'hui inscrits.

La volonté des instances étant de simplifier le plus possible la pratique du football, il nous apparaîtrait incohérent de remettre en cause leur volonté sur le sujet.

Afin de déboucher sur une solution conforme au droit, à la volonté des clubs et acceptable par l'ensemble des instances du football concerné, je vous propose d'entreprendre ensemble la démarche suivante :

- Révision des statuts des Districts concernés afin d'acter le fait que la zone de compétence de chacun des Districts s'étend sur l'ensemble du territoire de son département ;
- Conclusion d'un accord permettant de stabiliser la situation actuelle, s'agissant de l'engagement des clubs dans les compétitions ».

Pascal PARENT précise qu'il est d'accord pour appliquer la proposition de la LFA à condition que soit bien inséré dans les Statuts, une clause précisant que les clubs qui jouent actuellement dans le District 69 ou le District 26-07 n'aient pas à changer de District.

Avis du CL : valide à l'unanimité les propositions du Président de la LFA et de Pascal Parent.

- **Situation R3 Poule A :**

Audition du vendredi 25.05.2018 à 18h30 : la CRD a donné le match MONTLUÇON FOOTBALL – AULNAT SP à rejouer.

Samedi à midi : Bernard BARBET et Yves BEGON décident de laisser jouer la 21^{ème} journée.

A une journée de la fin, le classement est le suivant :

PI	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	MONTLUÇON FOOTBALL 2	41	20	12	5	3	0	43	24	0	19
2	CHATEL GUYON FC	38	21	11	5	5	0	36	18	0	18
3	AULNAT SP	38	20	12	2	6	0	32	19	0	13
4	ST GENES CHAMP.	33	21	9	6	6	0	34	20	0	14
5	LEMPDES SPORTS 2	31	21	9	4	8	0	37	32	0	5
6	ST PRIEST/CHAMPS	31	21	9	4	8	0	31	34	0	-3
7	ST AMANT TALLEND	30	21	9	3	9	0	37	33	0	4
8	CREUZIER LE V.	29	21	9	2	10	0	35	35	0	0
9	DOMERAT A.S. 2	28	21	8	4	9	0	43	34	0	9
10	MASSIAC MOLOMPIZE	26	21	7	5	9	0	18	25	0	-7
11	ST RIOMOIS CONDAT	19	21	3	10	8	0	20	34	0	-14
12	SOUVIGNY F.C.	5	21	1	2	18	0	11	69	0	-58

La 22ème journée se jouera le dimanche 10 juin 2018 à 15H00, de la manière suivante :

Montluçon 2 - St Priest Champs

St Genest Champs – Chatel Guyon

Creuzier le V – Aulnat Sp.

St Riomois Condat – Souvigny FC (**aucun enjeu**)

Lempdès Sports 2 – Massiac Molompize.

Domerat AS2 – St Amand Tallend.

- **Demande de dérogation Etoile Moulins Yzeure Football :**

Pris connaissance du courrier de l'Etoile Moulins Yzeure Football en date du 22 mai 2018, par lequel le club demande à pouvoir créer une équipe en entente avec le club de l'AS YZEURE qui évoluerait en U16 Promotion d'Honneur.

Considérant que l'article 7.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot est sans ambiguïté et prévoit que :

« *Les équipes des Ententes ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux de la FFF et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue* ».

Considérant qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que les Fédérations sportives, comme d'ailleurs leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'elles ont elles-mêmes édictées,

Que toute décision contraire reviendrait à accorder une dérogation à des dispositions réglementaires alors que la possibilité d'y déroger n'est pas expressément prévue par le Règlement ;

Considérant qu'accéder à la demande du club viderait de sa substance les dispositions de l'article 7.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot et créerait une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposant ainsi la F.F.F., la Ligue régionale et le District, mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ;

Par conséquent, le Conseil de Ligue rejette à l'unanimité la demande de dérogation de l'Etoile Moulins Yzeure Football.

8. Situation FAFA 2017-2018 (Serge ZUCHELLO) :

Concernant le **FAFA « Transport »**, la LAuRAFoot a consommé 203 500 €. L'enveloppe était de 220 000 €, par conséquent 16 000 € ont été rendus à la LFA.

Concernant le **FAFA « Equipement »**, l'enveloppe était de 1 000 000 € et 903 486 € ont été utilisés à ce jour.

Des dossiers supplémentaires vont être validés pour 95 000 € pour les Districts de SAVOIE, LYON et RHONE et ISERE.

La LFA va faire le point sur son budget. Au cas où une enveloppe supplémentaire serait attribuée à la LAuRAFoot, il est demandé aux Districts de valider les dossiers qu'ils ont en attente.

9. Contrat d'objectifs territorial 2018-2021 (Richard DEFAY – Bernard BARBET) :

Ce sujet sera traité lors du Collège des Présidents qui aura lieu le 7 juillet 2018 à Tola Vologe.

10. Arbitrage – tests physiques dans les districts, examens Ligue, nominations, etc. (Jean-Marc SALZA) :

TEST PHYSIQUE ARBITRES DE DISTRICT

Date d'effet : saison 2018/2019

Le test physique sera le test de course sur terrain suivant : **TAISA** (Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre). Pour chaque catégorie, les arbitres devront réaliser pour valider leur test le nombre de répétitions de la distance indiquée dans le temps mentionné pour la course et pour la récupération suivant leur catégorie dans le tableau ci-dessous.

Un arbitre peut en cours de test TAISA descendre de distance et valider le test d'une catégorie inférieure à la sienne dans l'attente du rattrapage s'il s'agit du premier Test. Dans ce cas l'arbitre ne peut en aucun cas remonter dans la distance de sa catégorie dans la suite du test.

NB : Ce test peut être réalisé sur surface herbe ou synthétique.

CATEGORIES ARBITRES	TAISA		
	Course/ Récupération	Distance	Nombre répétitions
D1, U19, JAD	15"/20"	67 m	30
D2	15"/20"	64 m	30
D3, D4, AA, TJA et Autres	15"/20"	64 m	24
Féminines	15"/20"	58 m	24

Les tests sont organisés en début de saison pour l'ensemble des arbitres. En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée.

Pour les catégories D1 / D2 / AAD1 : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé à la suite du rattrapage suivant les performances réalisées à l'appréciation de la Commission.

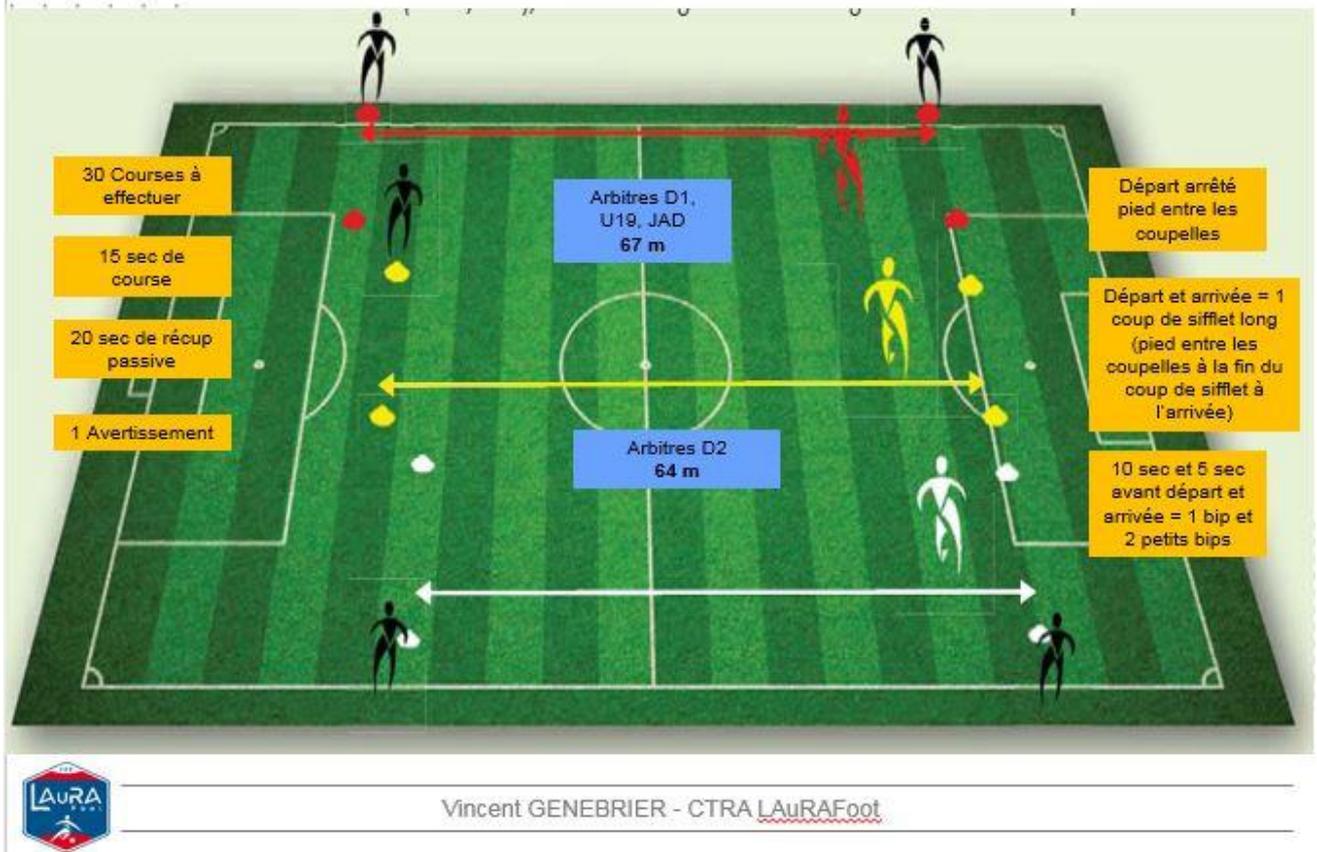
Pour les catégories D3 : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé en fin de saison suivant les performances réalisées.

Pour les autres catégories : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée et en cas de nouvel échec, suivant les performances réalisées, la décision de laisser poursuivre ou non l'arbitrage est laissée à l'appréciation de la CDA avec à minima :

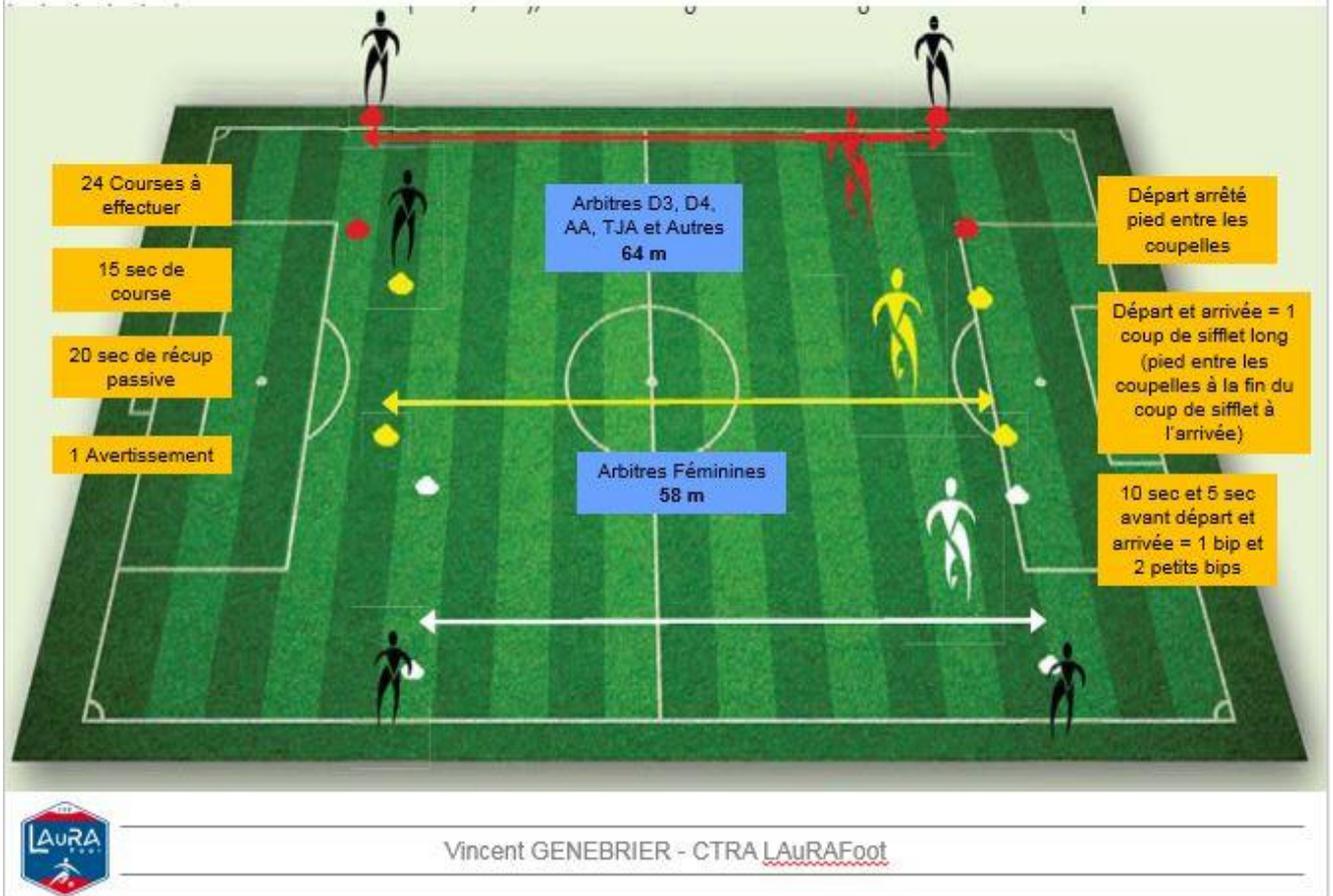
- 12 répétitions effectuées
- 1° saison d'échec : arbitrage en dernière série de district, pas de possibilité d'accession à la catégorie supérieure, 1 seul match par semaine
- 2° saison consécutive d'échec : examen du dossier par la CDA

Pour les cas non prévus (absences, blessures, indisponibilités...) ne relevant pas du cas de force majeure, la commission examinera les situations individuelles des arbitres concernés au cas par cas. En tout état de cause, l'arbitre n'ayant pas satisfait aux obligations de sa catégorie à la suite de son deuxième essai ou à la date du dernier rattrapage lors de la saison en cours, sera automatiquement déclassé en catégorie inférieure.

Proposition test physique des arbitres de District



Proposition test physique des arbitres de District



EXAMEN LIGUE : REGLEMENT INTERIEUR – ANNEXE 3

Les dispositions de cette annexe s'appliquent dès la saison 2018 – 2019 aux candidats ligue issus de tous les districts appartenant à la LAuRAFoot.

CANDIDAT ARBITRE DE LIGUE REGIONAL 3 ET ASSISTANT REGIONAL 3 JEUNE ARBITRE DE LIGUE ET FEMININES.

a) Limites d'âge :

Candidats R3 et AAR3 :	Avoir moins de 39 ans au 1er janvier de l'année en cours au moment du dépôt de dossier auprès de sa CDA.
Candidates féminines :	

Candidats JAL :	Avoir moins de 20 ans au 1er janvier de l'année en cours au moment du dépôt de dossier auprès de sa CDA.
Candidats Pré-Ligue :	

b) Critères de sélection :

Candidats R3 et AAR3 :	Le candidat doit :
Candidates féminines :	

- avoir « validé » au moins une saison complète en qualité d'arbitre de district officiel,
- avoir assisté à la formation annuelle de recyclage de sa CDA,
- avoir été nommé, lors du dépôt de dossier de candidature, dans la catégorie Arbitre D1 pour les candidats R3 et AAD1 ou Agréé Ligue pour les assistants depuis au moins une saison, sans indisponibilités répétées ;
- avoir dirigé au moins 10 matches de niveau D1 avant la fin de saison en cours pour les centraux ou avoir dirigé au moins 10 matches de niveau D1 ou R3 pour les assistants ;
- justifier de moyens de communication rapides permettant une disponibilité téléphonique permanente ;
 - justifier de moyens de transport permettant de se rendre aux missions qui seront confiées.

Candidats JAL :	Le candidat doit :
Candidats Pré-Ligue :	

- avoir « validé » au moins une saison complète en qualité de jeune arbitre de district officiel, sans indisponibilités répétées,
- avoir assisté à la formation annuelle de recyclage de sa CDA,
- avoir obligatoirement assisté à un stage de jeune arbitre de District ;

- justifier de moyens de communication rapides permettant une disponibilité téléphonique permanente ;
- justifier de moyens de transport permettant de se rendre aux missions qui seront confiées.

Remarque : Dans un souci de **promouvoir rapidement** les jeunes arbitres à fort potentiel, les CDA, sous réserve de l'accord de la CRA, ont la possibilité de proposer, à titre exceptionnel, à l'examen JAL des candidats qui n'ont pas « validé » une saison complète en qualité de jeune arbitre de district.

c) Objectifs pédagogiques :

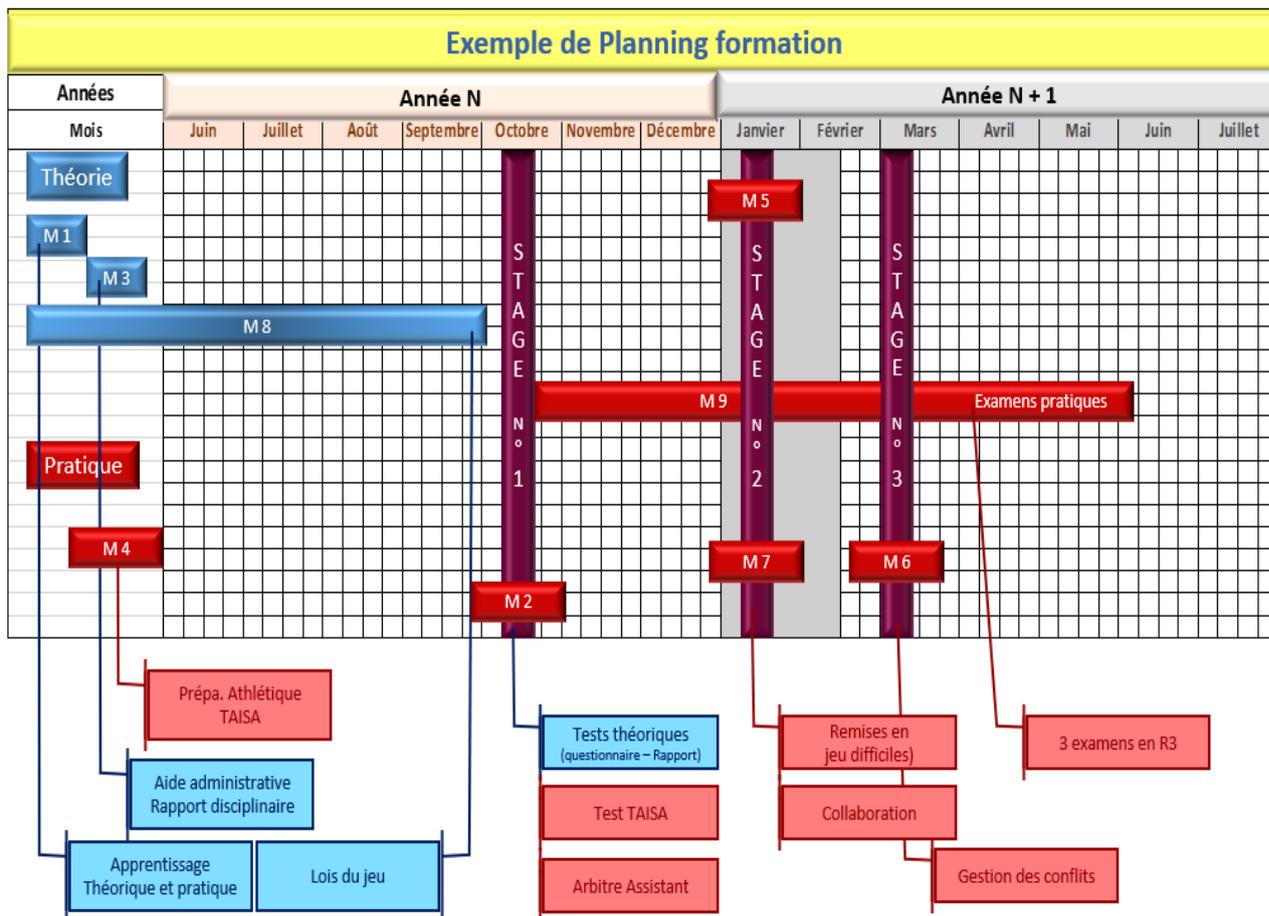
A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Diriger des rencontres de niveau Ligue ;
- Comprendre le rôle et les devoirs de l'arbitre ou de l'arbitre-assistant ;
- Appréhender les principales missions de l'arbitre ou arbitre-assistant ;
- Collaborer lors d'une rencontre avec un arbitre ou un arbitre-assistant ;
- Remplir tous ses devoirs administratifs ;
- Se placer et se déplacer sur le terrain ;
- Signaler grâce à une gestuelle adaptée ses informations ;
- Utiliser ses connaissances des lois du jeu et ses capacités physiques.

d) Organisation :

- La formation est conduite par le Responsable de la Formation de la CRA Auvergne- Rhône-Alpes, assisté des membres de la « section formation initiale et candidats ligue » et des CTRA ;
- Il s'attache les services de chaque responsable départementale, des CTDA (si existant) qui organise(nt) la détection et le suivi de la formation des candidats ligue au sein de leur district ;
- Par souci d'efficacité, le stagiaire sera désigné par la CRA, pour diriger des rencontres de niveau Ligue en fonction de sa catégorie et de l'examen qu'il présente (8 à 10 rencontres selon les besoins de la CRA pour les arbitres seniors, tout au long de la saison pour les jeunes arbitres) après réussite aux tests physiques et aux épreuves théoriques ;
- Cette action est menée conjointement par la CRA et les CDA concernées selon un programme et un planning définis par le pôle formation de l'ETRA en début de saison ;
- Les outils et supports de formation seront réactualisés chaque année par les formateurs de la CRA et des CDA, après mise à jour par la DTA

e) Calendrier :



f) Echéances :

1. ➔ Mars à septembre Année N : Préparation des candidats par les C.D.A. ;
2. ➔ Candidatures à déposer avant le 15 septembre de la saison en cours, dernier délai ;
3. ➔ Les CDA transmettent au secrétariat de la CRA les dossiers complets des candidats qui, sous réserve des avis transmis par le président de CDA, valide les candidatures ;
4. ➔ Octobre Année N+1 : 1ère formation et évaluations (durée 6h30) ;
5. ➔ En cas de réussite aux tests théoriques et physiques, début des désignations en ligue et des examens pratiques pour chaque candidat ;
6. ➔ Janvier Année N+1 : 2ème formation et évaluations (durée 6h30) ;
7. ➔ Mars Année N+1 : 3^{ème} formation et évaluation (durée 6h30) ;
8. ➔ Juin Année N+1 : promulgation des résultats.

g) Modalités de l'examen :

Chaque candidat devra subir au cours de la même saison :

- des épreuves pratiques ;
- des épreuves théoriques.

Ces épreuves se déclinent sous la forme d'UNITES CAPITALISABLES, appelés « MODULES » qui correspondent aux attentes de la CRA envers tous les arbitres dont elle a la gestion.

Module : M1 Intitulé : Apprentissage théorique et pratique Organisateur : C.D.A.

Contenus :

- Apprendre à rédiger un questionnaire ;
- Se mettre en situation à partir de faits concrets ;
- Se mettre en situation sur le terrain.

Mise en œuvre : 2^{ème} trimestre Année N. **Durée :** 4 heures.

Module : M2 Intitulé : Arbitre Assistant Organisateur : E.T.R.A.

Contenus :

- Comprendre la loi 11 à partir de la vidéo et d'exercices interactifs ;
- Maîtriser les connaissances à partir de tests vidéo ;
- Mettre en place des séances pratiques (ateliers hors-jeu et parcours techniques).

Mise en œuvre : Formation N°1, octobre Année N + 1. **Durée :** 3 heures 30.

Module : M3 Intitulé : Aide administrative et prépa athlétique Organisateur : C.D.A.

Contenus :

- Acquérir une méthodologie pour rédiger un rapport disciplinaire ;
- Mettre en situation à partir de séquences vidéo ;
- Améliorer les déplacements de l'arbitre, mettre en place des séances terrain avec des exercices de coordination, de déplacements et d'utilisation des différentes courses.

Mise en œuvre : 2^{ème} trimestre Année N. **Durée :** 3 heures 30.

Module : M4 Intitulé : Préparation athlétique Organisateur : C.D.A.

Contenus :

- Acquérir une méthodologie pour s'entraîner et s'échauffer ;
- Adapter et préparer ses séances d'entraînement ;
- Préparer le test physique.

Mise en œuvre : 2^{ème} trimestre Année N. **Durée :** 5 semaines (2 à 3 séances hebdomadaires).

Module : M5 Intitulé : Gestion des remises en jeu sensibles Organisateur : E.T.R.A.

Contenus :

- Maîtriser les process lors des remises en jeu sur corner, coup franc penalty ;
- Mettre en place des ateliers techniques terrain vidéo.

Mise en œuvre : Formation N°2, janvier Année N+1. **Durée :** 3 heures 30.

Module : M6 Intitulé : Gestion des conflits Organisateur : E.T.R.A.

Contenus :

- Apprendre à maîtriser et à gérer des situations de conflit mettant aux prises les différents acteurs de la rencontre ;

- Utiliser les outils adaptés pour désamorcer situations conflictuelles.

Mise en œuvre : Formation N°3, mars Année N + 1. **Durée** : 6 heures.

Module : M7	Intitulé : Collaboration	Organisateur : E.T.R.A.
--------------------	---------------------------------	--------------------------------

Contenus :

- Apprendre à transmettre des consignes aux arbitres assistants ;
- Collaborer sur le hors-jeu et lors des phases de jeu.

Mise en œuvre : Formation N°2, janvier Année N+1. **Durée** : 3 heures 30.

Module : M8	Intitulé : Formation théorique lois du jeu	Organisateur : C.D.A.
--------------------	---	------------------------------

Contenus :

- Maîtriser les fondamentaux nécessaires pour arbitrer des compétitions régionales ;
- Comprendre les lois du jeu et être capable de les appliquer.

Mise en œuvre : 2^{ème} et 3^{ème} trimestres Année N. **Durée** : 6 mois.

Module : M9	Intitulé : Examens pratiques	Organisateur : C.R.A.
--------------------	-------------------------------------	------------------------------

Contenus :

- Diriger des rencontres de niveau régional en mettant en pratique les apprentissages issus des autres modules ;
- Dispenser des conseils aux candidats de ligue pour les aider à se perfectionner.

Mise en œuvre : après réussite aux tests théoriques et physiques de la formation n°1. **Durée** : 8 mois.

h) Validation de l'examen :

Chaque module fait l'objet d'une validation spécifique. Pour prétendre valider son examen, le candidat doit satisfaire les exigences de la Commission Régionale de l'Arbitrage, à savoir :

- Valider obligatoirement le test physique qui a lieu lors de la formation n°1 (possibilité d'avoir un seul rattrapage en cas d'échec) ;
- Atteindre obligatoirement la note minimale de 60 sur 100 points imposée aux tests théoriques qui ont lieu lors de la formation n°1 (cas particulier : 50 sur 100 points pour les JA Pré-Ligue) ;
- Atteindre obligatoirement la note minimale de 12 sur 20 points aux modules M2, M5, M6 et M7 ;
- Valider obligatoirement les examens pratiques en satisfaisant aux attentes de la CRA qui déterminera chaque année le niveau exigence requis ;
- Valider l'ensemble des modules de la formation.

La C.R.A. détermine le nombre de réussites, d'ajournements et d'échecs à l'examen selon les principes suivants :

- **Candidat admis** : Le candidat ayant validé l'ensemble des modules ;
- **Candidat ajourné** : Le candidat ayant validé une partie des modules, auquel cas il conserve le bénéfice des unités capitalisables validées. Il peut repasser les modules non acquis ;
- **Candidat refusé** : Le candidat ayant un niveau estimé insuffisant par la C.R.A. pour diriger

des rencontres de niveau régional, ayant un nombre estimé important d'échecs lors de la validation des différents modules, ayant échoué à valider pour la seconde fois le ou les modules pour lesquelles il est en situation d'échec.

- Les candidats ayant été retenu par la C.R.A. seront nommés arbitres et assistants de ligue R3 la saison suivante tandis que les autres seront remis à disposition de leur C.D.A.
- Les candidats autorisés à conserver tout ou partie des modules validés en seront avisés par le secrétariat de la C.R.A. qui mentionnera, en même temps, les modules restant à valider. Ils seront gérés par le pôle « désignations » de la commission. Une fois l'ensemble des modules validés, ils seront nommés Arbitres ou Assistants de Ligue R3, Jeunes Arbitre de Ligue ou Arbitres de Ligue Féminines.
- Le tableau des résultats sera transmis au Conseil de Ligue pour validation des examens octroyant le titre d'arbitre et assistant de ligue. Les tableaux de validation des modules sont à consulter en annexe.

Cas Particulier :

Les candidats, âgés de moins de 39 ans au 1er juillet de l'année de la démarche, ayant été joueuses en R1, Division 2 et Division 1 Féminines pendant au moins 3 ans ou ayant été joueurs en R1, N3, N2, N1 et éventuellement niveau supérieur pendant au moins 3 ans (attestation demandée à la Ligue de football concernée) pourront postuler au titre d'arbitre de Ligue R3 selon les mêmes modalités que définies ci-dessus complétées de celles mentionnées dans l'Annexe 2 du RI de la CRA.

i) Quotas – Nombre de candidats arbitres R3 par district (32 candidats potentiels maximum) :

- Ain : 3
- Allier : 2 ;
- Cantal : 2 ;
- Drôme-Ardèche : 3 ;
- Les candidates féminines sont hors quota
- Haute-Loire : 2 ;
- Haute Savoie et Pays de Gex : 3 ;
- Isère : 3 ;
- Loire : 4 ;
- Lyon et Rhône : 5 ;
- Puy-de-Dôme : 3 ;
- Savoie : 2 ;

j) Quotas – Nombre de candidats assistants R3 par district (13 candidats potentiels maximum) :

- 2 pour la Loire et Lyon et Rhône ;
- 1 pour les autres districts.
- Les candidates féminines sont hors quota

k) Quotas – Nombre de candidates arbitres de Ligue féminines (aucun quota).

l) Modalités d'évaluation :

Modalités d'évaluation - Stage N°1

	Ouverture du stage – présentation du programme	15'
Test théorique	M4 - Rapport disciplinaire Rédiger un rapport disciplinaire à partir d'une vidéo (20 points)	45'
	Pause	15'
	M1 - M8 - Questionnaire 80 points (10 questions à 3 points et 10 questions à 5 points)	60'
Test Physique	M4 – TAISA Candidats arbitres et assistants R3 : Durée : 15'' – 20'', distance : 30 x 67 mètres ; Candidats JAL : Durée : 15'' – 20'', distance : 30 x 70 mètres ; Candidates R3 AA3 et JAL : Durée : 15'' – 20'', distance : 30 x 64 mètres. Candidates Ligue Féminines : Durée : 17'' – 22'', distance : 30 x 64 mètres.	60'
Repas		90'
Module technique	M2 – Arbitre Assistant Approfondir la loi 11	45'
	Evaluation (Analyse de 20 situations vidéo) et correction – 20 points	60'
Transfert terrain		15'
Module technique	M2 – Arbitre Assistant Atelier Hors-Jeu – Alignement, maniement du drapeau, jugement du hors-jeu	60'
	Parcours technique (gestuelle, maniement du drapeau, déplacements, alignement)	30'

Modalités d'évaluation - Stage N°2

	Ouverture du stage – présentation du programme	15'
Module technique	M5 – Gestion des remises en jeu difficiles Intervenir efficacement lors de l'exécution d'un corner	40'
	Adapter son placement sur coup franc - Déterminer sa priorité sur problème éventuel	40'
	Maîtriser les notions des Lois du Jeu de la 14 et les différentes étapes de la procédure	40'
Transfert terrain		20'
Module technique (Suite)	M5 – Gestion des remises en jeu difficiles Maîtriser les process techniques de reprises du jeu sur coup franc et penalty	80'
	Evaluation (QCM de 20 situations) et correction – 20 points	10'
Repas		90'
Module technique	M7 – Collaboration Communiquer les consignes aux arbitres assistants officiels	45'
	Appréhender des process de collaboration pour prendre des décisions efficaces	45'
	Affiner la collaboration de l'équipe arbitrale	45'
	Maîtriser ses interventions au drapeau	105'
	Être capable de mettre en application des process clairs	10'
Evaluation (QCM de 20 situations) et correction – 20 points	10'	

Modalités d'évaluation - Stage N°3

	Ouverture du stage – présentation du programme	15'
Module technique	M6 – Gestion des conflits Comprendre la notion de conflit Gérer les conflits avec des outils adaptés	60' 90'
Repas		90'
Transfert terrain		15'
Module technique (Suite)	M6 – Gestion des conflits Apprendre à gérer des situations de match Apprendre à gérer des situations de match Evaluation (Analyse de 20 situations vidéo) et correction – 20 points	45' 60'
Retour salle		15'
Module technique (Suite)	M6 – Gestion des conflits Evaluer les acquis théoriques et pratiques de la formation Evaluation théorique à partir d'une vidéo et d'un exercice d'argumentation Evaluation pratique à partir des situations réalisées sur le terrain Correction à l'issue du contrôle	70'

Examens pratiques :

<p>Module 9 § 1</p> <p>Candidats R3 et AAR3</p>	<p>Chaque candidat arbitre sera examiné sur 3 rencontres de Championnat de Ligue R3 et aura une observation conseil dans la fonction d'assistant ; Chaque candidat assistant R3 sera examiné sur 1 rencontre de Championnat de Ligue R1 et 2 de Championnat de Ligue R2 ; Le début des examens s'effectue après réussite aux tests théoriques et physiques ; Chaque examen est évalué sur 20 points ; Les différents examinateurs sont tous des membres de C.R.A. ou des observateurs ; Chaque saison la CRA déterminera les candidats ayant satisfait aux exigences permettant de valider le Module 9. Si un candidat ne pouvait effectuer la totalité des trois examens dans la saison, par suite de circonstances exceptionnelles, la CRA statuera au cas par cas.</p>
<p>Module 9 § 2</p> <p>Candidats JAL et Pré-Ligue</p>	<p>Chaque candidat JAL sera examiné sur 3 rencontres dans des catégories définies par la CRA avant le début des examens pratiques suivant l'évolution de la réforme des championnats jeunes ; Les autres modalités sont identiques aux § 1.</p>
<p>Module 9 § 3</p> <p>Candidates Féminines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque candidate arbitre sera examinée sur 3 rencontres de Championnat de Ligue R1F ; - Les autres modalités sont identiques aux § 1.

- **Le Conseil de Ligue valide ces propositions pour une mise en application à compter de la saison 2018/2019.**

NOMINATIONS

Sur proposition de la CRA, le Conseil de Ligue nomme Elisa DAUPEUX (Puy-de-Dôme) et Yanis BENKADA (Haute-Loire) : Jeunes Arbitres de Ligue.

La Commission Fédérale des Arbitres a publié les résultats des examens d'arbitres fédéraux :
Est nommée arbitre fédérale Féminines 2 : Gabrielle GUILLOT (District du Puy-de-Dôme).

Sont nommés arbitres Fédéraux 4 : Valentin OUGIER (District de Savoie), Nicolas BROTONS (District de l'Isère) et Aldric CHANCIoux (District du Puy-de-Dôme).

Sont nommés arbitres Fédéraux Futsal : Toufik AIT HAMMOU (District de Lyon et du Rhône) et Benoit CHANDELIER (District de Lyon et du Rhône).

Sont nommés Jeunes Arbitres de la Fédération: Valentin FAVIER (District du Puy-de-Dôme) major de la promotion 2018, Dario DE QUARTI (District Haute-Savoie Pays-de-Gex) second, Bilal LAIMENE (Section sportive Villeurbanne, District de Lyon et du Rhône), Benjamin MOUSTIER (PEFA Valence, District Drôme-Ardèche) et Guénolé VIGOUROUX (District Haute-Savoie Pays-de-Gex).

Par ailleurs, la Commission Fédérale des Arbitres a publié les affectations des arbitres fédéraux pour la prochaine saison. Après les brillants résultats des examens fédéraux, la LAuRAFoot a aussi le grand bonheur d'avoir de belles promotions à l'échelon supérieur sans aucune rétrogradation en catégorie inférieure :

- Willy DELAJOD (25 ans, District de Haute-Savoie Pays de Gex) est promu arbitre Fédéral 1 (Ligue 1). Il est le premier arbitre en France issu d'une Section Sportive Filière Arbitrage (Section LAuRAFoot de Villeurbanne) à atteindre ce niveau.
- Jérémie PIGNARD (District de Lyon et du Rhône) est promu arbitre Fédéral 2 (Ligue 2).
- Yann GAZAGNES (District de Lyon et du Rhône) et Eddy ROSIER (27 ans, District de Lyon et du Rhône) sont promus arbitres Fédéraux 3 (National) respectivement troisième et major de leur promotion.

Cette belle vitrine qui s'étoffe encore est aussi une récompense pour l'ensemble des dirigeants, formateurs, et Conseillers Techniques en Arbitrage qui œuvrent au quotidien à tous les niveaux pour que l'ensemble de l'arbitrage progresse qualitativement et quantitativement.

La LAuRAFoot félicite les nommés et les promus et leur souhaite d'excellents coups de sifflet afin de continuer à porter haut les couleurs de notre Ligue.

11. Programmation de la 1ère réunion du groupe de travail pour la promotion de la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 (Nicole CONSTANCIAS) :

Mise en place d'une première réunion pour dégager des axes de travail.
Elle aura lieu le lundi 18 juin 2018 à 18h00 en visioconférence.

12. Représentation de la LAuRAFoot aux AG des Districts (Bernard BARBET) :

Districts	Date A.G.	Lieu	Personnes désignées pour la Ligue
Ain	Samedi 23 juin 2018 à 9h00	Salle des fêtes, Ambronay	Bernard BARBET Bernard ALBAN Grégory DEPIT Abtisse HARIZA
Allier	UNAF à St-Pourçain s/sioule à 9h00 Samedi 16 juin 2018 à 15h00	Salle Delta, Doyet	Bernard BARBET Pierre LONGERE
Isère	Vendredi 29 juin 2018 à 19h00	Halle des Sports, 220 rue du Gymnase, Virieu	Roland GOURMAND Paul MICHALLET
Cantal	Dimanche 17 juin 2018 à 9h00	Foyer rural, Lafeuillade en Vézie	Bernard BARBET Jean-Claude MILVAQUE Paul MICHALLET Stéphane JUILLARD Jacques VANTAL
Drôme-Ardèche	Vendredi 22 juin 2018 à 19h00	salle conférence du siège du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes- 290 rue Faventines - Valence	Bernard BARBET Serge ZUCHELLO
Haute-Loire	16 juin 2018 à 9h30	Dunières	Paul MICHALLET Yves BEGON
Loire	Vendredi 8 juin 2018 à 20h00	Salle des fêtes, Boen sur Lignon	Pierre LONGERE

Puy de Dôme	Vendredi 15 juin 2018 à 19h00	Salle de l'Auditorium de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, Cournon	Bernard BARBET Guy POITEVIN Nicole CONSTANCIAS Dominique DRESCOT Yves BEGON Philippe AMADUBLE
Lyon et Rhône	Samedi 16 juin 2018 à 9h00	Liègues	Daniel THINLOT Roland GOURMAND
Savoie	Samedi 23 juin 2018 à 14h00	La Rochette	Bernard BARBET Christian MARCE Dominique DRESCOT
Haute-Savoie Pays de Gex	Vendredi 22 juin 2018 à 19h30	Route du Mont Faby, Salle du Mont Faby, Carroz d'Araches	Paul MICHALLET Christian MARCE

13. Validation des propositions de Labels (Patrick BELISSANT) :

Les Districts ont donné leur avis sur les labels jeunes FFF et écoles de foot féminines.

Le Président présente le bilan pour cette saison et demande aux membres du Conseil de Ligue de se prononcer.

Les propositions de labels sont validées.

Le Conseil de Ligue décide de donner un avis favorable pour le dossier d'YTRAC FOOT malgré le non-respect des obligations en matière de jeunes car il estime que ce critère est rempli dans la mesure où il y a déjà un club de jeunes à Ytrac. De plus, un groupement de jeunes a été créé cette fin de saison entre les clubs d'YTRAC FOOT, AS ESPINAT F. et ESPINAT YTRAC FOOTBALL JEUNES.

La séance est levée à 00h40.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE